

ou du revenu provenant d'entreprises. Plusieurs provinces ont pris des mesures pour égaliser l'évaluation des biens-fonds de grandes circonscriptions et même dans tout le territoire.

Chaque province répartit à sa façon les subventions scolaires locales. Les subventions sont de deux sortes: 1° la subvention de base peut se fonder sur les frais minimums à raison de tant par classe, sur le traitement et les titres des instituteurs, sur la fréquentation moyenne, etc. (toutes les provinces font en sorte de donner égal accès à l'instruction au moyen de subventions de base fondées en partie sur le besoin); 2° des subventions spéciales sont versées pour le transport des élèves, pour l'enseignement de la musique et de l'artisanat, pour les cours spéciaux, le matériel, les frais de construction, les cours du soir, etc. Les subventions spéciales sont les plus considérables dans le Québec où on encourage fortement les industries, les arts et les métiers domestiques.

Les écoles de Terre-Neuve sont, dans une large mesure, subventionnées par la province. Les commissions scolaires et celles des collèges (écoles d'assez haut niveau qui donnent le cours primaire et le cours secondaire) de la ville de St-Jean peuvent exiger des frais de scolarité. Des droits sont aussi exigés pour acquitter le chauffage et l'entretien quand ces services ne sont pas assurés par les élèves ou les parents. Jusqu'à ces derniers temps, aucune taxe locale n'était imposée et il n'y en a que dans quelques-uns des grands centres. La province paie les instituteurs selon leur expérience et leurs titres; quelques commissions leur versent un supplément. La province verse aussi des subventions annuelles pour l'entretien et la réparation des locaux ainsi que pour les nouvelles constructions.

Le tableau 6 présente, autant que la statistique le permet, un état comparatif des finances des commissions scolaires qui administrent les écoles publiques.

6.—Revenu des commissions des écoles élémentaires et secondaires publiques, années financières terminées en 1952-1956

NOTA.—Les recettes ne comprennent aucune somme provenant de prêts ou de la vente d'obligations, vu que toutes les recettes de cette nature doivent être remboursées plus tard au moyen de taxes locales. Les chiffres à partir de 1914 figurent dans le tableau correspondant de l'*Annuaire* de 1936 et des années suivantes.

Province et année	Sources du revenu			Revenu courant total déclaré	Dette obligataire ¹	
	Gouvernements provinciaux	Impôts locaux	Autres sources			
	\$	\$	\$	\$	\$	
Terre-Neuve ²	1952	4,141,417	—	1,338,336	5,479,753	..
	1953	4,839,522	—	1,591,227	6,430,749	..
	1954	6,239,486	—	1,323,323	7,562,809	..
	1955	6,959,716	—	1,997,532	8,957,248	..
	1956	7,715,895	—	2,400,478	10,116,373	..
Île-du-Prince-Édouard ²	1952	679,901	600,546	71,619	1,352,066	..
	1953	793,558	683,046	61,699	1,538,303	..
	1954	928,054	731,414	79,347	1,738,815	..
	1955	994,249	813,908	95,389	1,903,546	..
	1956	1,077,575	855,740	62,482	1,995,797	..
Nouvelle-Écosse.....	1952	6,919,130	7,371,292	..	14,290,422	..
	1953	6,843,017	8,561,063	211,262	15,615,342	..
	1954	8,067,936	9,591,684	216,729	17,876,349	..
	1955	7,389,431	10,724,123	293,796	18,407,350	..
	1956	10,748,523	11,383,492	181,550	22,313,565	..
Nouveau-Brunswick.....	1952	6,622,009	8,288,180	..	14,910,189	..
	1953	6,949,677	9,066,116	378,045	16,393,838	..
	1954	6,846,278	9,581,005	503,578	16,930,861	..
	1955	6,775,614	10,407,409	498,051	17,681,074	..
	1956	7,074,623	11,755,598	194,658	19,024,879	..
Québec ²	1952	20,735,129	57,506,861	2,940,114	81,181,904	85,171,000
	1953	25,004,169	64,978,371	3,448,005	93,430,545	110,283,000
	1954	29,454,000	74,351,000	4,015,000	107,820,000	125,490,000
	1955	26,420,000	76,222,000	18,802,000	121,444,000	165,935,000
	1956	41,048,000	93,878,000	4,680,155	139,606,155	206,399,762

Renvois à la fin du tableau, p. 400.